



CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 13 AVRIL 2016
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de la convocation	07/04/2016
Nombre de conseillers	
En exercice :	29
Présents :	23
Absents :	06
Dont Procuration :	04
Vote à l'unanimité	
Pour :	27
Contre :	00
Abstentions :	00

L'An Deux Mil Seize, le mercredi 13 avril, à quatorze heures (14H00), le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE, Maire, pour la tenue de sa 3^{ème} session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par elle, le 07 avril 2016.

PRESENTS : Mme VAINQUEUR CHRISTOPHE Hélène (Maire) – M. MAGLOIRE Claude (1^{er} Adjoint) – Mme OTTO AZINCOURT Josette (2^{ème} Adjointe) – M. RENIER Renaud (3^{ème} Adjoint) – Mme MARCIN PLANTIER Dany (4^{ème} Adjointe) – M. RUPAIRE Justin (5^{ème} Adjoint) – Mme EUGENIE Gilberte (6^{ème} Adjointe) – M. RENIER Philippe (7^{ème} Adjoint) – Mme HATILIP ROCH Achille Germaine (8^{ème} Adjointe) – M. BARTHEL Léonard – M. JERSIER Claude – M. SACILE Serge – Mme SAINT-VAL Marie-Agnès – Mme GILLES Christelle – Mme LAROCHELLE Lucie – M. NOËL Jean-Philippe – M. FRANCISQUE Jean-Louis – M. EDAU François – Mme BARTHEL Annick – Mme LAROCHELLE Laurence – Mme MACHARES Chantal – M. LIBER Jean-Luc – M. FAUSTA Jimmy.....(23)

REPRESENTÉS : Mme SAINTE-LUCE Ninette (ayant donné procuration à Mme HATILIP ROCH Achille Germaine) – M. CHAIBRIANT Michel (ayant donné procuration à M. MAGLOIRE Claude) – Mme FAVORINUS Justina (ayant donné procuration à M. SACILE Serge) – Mme CHRISTOPHE Laurence (ayant donné procuration à M. FAUSTA Jimmy).....(4)

ABSENTS : M. LAROCHELLE Louis – Mme DEGLAS Louisiane.....(2)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercices, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Madame Annick BARTHEL a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

19

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS BUDGETAIRES :
 CRÉATION DE POSTES**

DISPOSITIF DÉCISIONNEL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et particulièrement l'article L1612-1 ;
- Vu le Budget communal de l'exercice 2016 ;
- Vu la loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
- Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 35 ;
- Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier des emplois d'Adjoints Administratifs Territoriaux ;
- Considérant la nécessité de créer quatre (4) postes de façon à répondre à des besoins en personnel pour l'optimisation de l'organisation des services et de l'administration communale ;
- Vu le tableau des effectifs budgétaires de la commune de Trois-Rivières ;

.../...

.../...

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Article 1 :

Décide de créer les postes suivants au sein de la commune de Trois-Rivières selon les modalités arrêtées ainsi qu'il suit :

- **Cadre d'emplois :** Adjoint Administratifs Territoriaux
- **Filière :** Administrative
- **Grade :** Adjoint Administratif de 1^{ère} classe
- **Nombre d'heures :** 35 heures / semaine (Temps complet)
- **Nombre de postes :** quatre (4)
- **Condition :** statutaire
- **Date d'effet :** Année 2016

Article 2 :

Précise que ces postes seront pourvus suivant les conditions prévues par les décrets précités.

Article 3 :

Dit que la rémunération de ces agents qui seront nommés par Madame le Maire fera l'objet d'une inscription sur les nouveaux crédits budgétaires de l'exercice 2016 et que ces crédits seront reconduits chaque année.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal Administratif de Basse-Terre.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune de Trois-Rivières.

Certifié exécutoire, compte tenu de
La transmission en Préfecture le

13 MAI 2016

La publication et/ou la notification
le

13 MAI 2016

